



3^{ÈME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 JUIN 2014

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

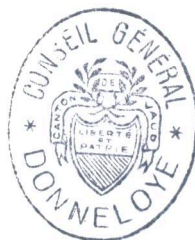
Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 03/2014 :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir une partie de la parcelle no 102, propriété de Monsieur Patrick Gavillet, d'une superficie d'environ 12'400 m², selon le plan de situation joint en annexe, pour le montant de CHF 585'000.-. Cette somme sera prélevée sur les liquidités de la bourse communale.
2. d'amortir cet achat sur 20 ans, soit CHF 30'000.- à mettre annuellement au budget.
3. d'autoriser la Municipalité à renégocier les conditions du droit de superficie en faveur du Football-Club Donneloye.
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour l'inscription d'une servitude de droit de passage sur les parcelles no 102 & 239 du registre foncier.

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey